



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
22/02/2021

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Implantation des Locaux
techniques « FTTH »
(fibre optique à l'abonné)

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux février dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier Peverelli, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli),

Secrétaire : Mme Garraud

Le Syndicat ADN s'est engagé, au travers de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique FTTH (fibre optique à l'abonné), à desservir 97% des foyers de l'Ardèche et de la Drôme au cours des dix prochaines années.

Ce projet ambitieux nécessite l'implantation par le Syndicat ADN de locaux techniques nommés « Nœuds de Raccordement Optique (NRO) », et « Multi Sous Répartiteurs Optiques (MSRO) ».

Dans cet objectif, le Syndicat ADN sollicite l'autorisation d'occuper une partie (220 m2) de la parcelle BL 313, propriété de la commune, située rue Emile Combe pour l'installation d'un local technique.

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

APPROUVE l'implantation d'un local technique sur la parcelle BL 313 située rue Emile Combe.

APPROUVE la proposition de conventionnement avec le Syndicat Mixte ADN.

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre ainsi que l'ensemble des actes qui conditionneraient ou faciliteraient la mise en œuvre du projet d'ADN sur le territoire communal.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

